

VIVRE à BONNES

FEVRIER 2022

N° 478



8 Impasse Paul Rougnon
86300 BONNES
09 73 52 76 70 mptbonnes86@free.fr

*Pour recevoir gratuitement le journal VAB contacter
la Maison Pour Tous*

EDITO

Difficile, par les temps qui courent, de préserver la vie en société !
Les municipalités préfèrent reporter, voire annuler les vœux du maire !
De même pour les assemblées générales de beaucoup d'associations.
La vie culturelle est mise à mal.
Encore une fois, annulation ou report des spectacles et autres concerts...
Le monde de l'éducation survit comme il peut, au rythme des protocoles aux contours incertains !
De même pour le monde sportif !...
Derrière nos masques, la distanciation, pourtant nécessaire, peut exacerber la peur, qui pousse à la suspicion et au jugement...
Un climat de division et d'opposition stérile semble prendre le dessus !
Sans parler de la planète, mise à mal et qui sait bien nous le dire !
Pourtant, n'oublions pas les initiatives de tout ordre qui sont en train de fleurir.
Une créativité généreuse qui se concrétise en projets multiples et complémentaires...
Et particulièrement dans le tissu rural !
Il semble évident qu'une certaine vision du monde soit en train de s'étioler...
Et qu'un "souffle nouveau" pointe son nez...
Alors, osons en devenir... Acteurs... Humblement, dans ce qui semble à notre portée et suscite notre enthousiasme !

Le bureau

Vous souhaitez :
nous communiquer un article,
faire paraître une annonce,
donner votre sentiment sur
l'actualité...

**Nous vous rappelons que vos
articles doivent nous parvenir avant le
15
de chaque mois pour une
parution le mois suivant.**

*Les marges des documents doivent être
supérieures à 1,2 cm*

Les annonces de manifestations ne doivent concerner que celles ayant lieu sur la commune.

Merci

Abonnement annuel pour les personnes hors commune 38€

HORAIRES DU BUREAU
MARDI 8H30/12H –13H30/15H45
MERCREDI 9H/12H
JEUDI 8H30/12H-14H/16h45

SOMMAIRE

Page	3	Informations municipales
Page	18	Informations MPT
Page	19	Informations paroissiales
Page	20	Bibliothèque
Page	22	libres opinions
Page	28	Informations associatives
Page	32	Jeux
Page	33	Recette
Page	34	Annonces et publicités

INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉUNION DU 11 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes de Bonnes, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

Étaient présents : Monsieur Serge COUSIN, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Madame Isabelle SCHREIBER, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Madame Catherine THEVENET, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoit PARENTEAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur François DUVAULT, Monsieur Sébastien RONE, Madame Florence BRANLARD.

Étaient absents excusés : Monsieur Philippe GOUTY qui avait donné pouvoir à Monsieur Serge COUSIN, Madame Emilie GUICHARD qui avait donné pouvoir à Madame Isabelle SCHREIBER, Monsieur Yann HILAIRE qui avait donné pouvoir à Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Nathalie JOLY qui avait donné pouvoir à Madame Florence BRANLARD, Monsieur Pierre AUGEREAU qui avait donné pouvoir à Monsieur Sébastien RONE.

Madame Isabelle SCHREIBER est nommée secrétaire.

Madame Perrine MARMIN conseillère en Energie partagée à Grand Poitiers, est intervenue à 20 h, pour la présentation du dispositif CEP « Conseil en Énergie Partagée ».

Une délibération doit être envisagée afin de signer la convention pour pouvoir solliciter des subventions, des aides, des conseils techniques, ...

Monsieur Pascal BOUTIN gérant de la Société Vivaprom est venu présenter le projet de réalisation de l'extension du pôle santé (place de parking), pour fin 2022.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2022.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2021	25 %
21 : Immobilisations corporelles	475 500.80 €	118 875.20 €

IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS MEUBLES INFÉRIEURS A 500 € : BUDGET PRINCIPAL

L'article 47 de la loi de finances rectificatives pour 1998 a modifié les articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du code général des collectivités territoriales en donnant à l'assemblée délibérante la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement, s'agissant de biens ne figurant pas dans une liste et dont le montant est inférieur à un seuil, fixé par arrêté ministériel.

L'arrêté du 26 octobre 2001 (NOR/INT/BO100692A) fixe, à compter du 1er janvier 2002, à 500 € toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Il diffuse également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quel que soit leur coût unitaire.

La circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 a pour objet :

- de décrire l'ensemble des règles d'imputation des dépenses du secteur public local ;
- de préciser les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire des dépenses ;
- elle permet de diffuser la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées, quelle que soit leur valeur unitaire et être intégrés, à ce titre, dans le patrimoine de la collectivité.

Enfin, cette circulaire précise l'imputation comptable des frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse.

Monsieur le Maire propose donc de compléter la nomenclature pour les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC, si la durée de vie de ces biens est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements :

I. Administration générale, services scolaires et généraux :

Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, panneaux d'affichage, plaques signalétiques, miroirs, placards, armoires, drapeaux.

Bureautique-informatique : vidéoprojecteur, tout matériel informatique, téléphone.

Electroménager : machine à laver, réfrigérateur, congélateur, aspirateur.

II. Ateliers municipaux :

Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, débroussailleuse, tronçonneuse, cisailles, arbres, arbustes, perceuse, scie sauteuse, tronçonneuse, scie circulaire, différentes clés, taille-haie et différents outillages techniques et de jardinage et lecteur de puces animaliers.

III. Voirie et réseaux :

Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, corbeilles, couvercles de regards.

Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de charger l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles, dont la valeur TTC est inférieure à 500 €, figurant dans la liste ci-dessus.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES EN REGIE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11 du 1^{er} septembre 2020 validant les travaux en régie aux ateliers municipaux pour la réfection des sanitaires et de la douche.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération complémentaire : deux agents techniques vont réaliser des travaux complémentaires.

Il s'agit de travaux d'isolation des combles et des murs ainsi que les peintures, la plomberie et la pose de carrelages aux ateliers municipaux.

Il conviendra de chiffrer le temps passé des agents, une fois le chantier terminé, sous la forme d'un certificat administratif du Maire indiquant le temps passé par agent, le coût horaire et les charges patronales.

Après délibération, par 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal prend acte des travaux complémentaires en régie aux ateliers municipaux.

TRAVAUX ET RENOVATION ENERGETIQUE AUX ATELIERS MUNICIPAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le dossier « travaux et rénovation énergétique » aux ateliers municipaux.

Le coût global du projet s'élève à 18 089.83 € dont 13 299.97 € HT.

Pour cet investissement, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 30 % du montant des travaux HT, auprès de la Préfecture de la Vienne au titre de la DETR (Dotations d'équipement des territoires ruraux),
- 25 % du montant des travaux HT, auprès du Syndicat Energie Vienne,
- 25 % du montant des travaux HT au titre du DSIL.
- Le solde sera financé par les fonds propres de la commune.

Après délibération, par 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve et confirme l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2022,
- sollicite une subvention au titre de la DETR,
- sollicite une subvention auprès du Syndicat Energie Vienne,
- sollicite une subvention au titre du DSIL,
- valide le plan de financement ci-dessous,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Plan de financement prévisionnel 2022

DEPENSES		RECETTES	
<i>Huisseries</i>	2 956.71 € HT	DETR (30%)	5 426.95 €
<i>Installation Chauffage, électricité et chauffe-eau</i>	6 151.68 € HT	Syndicat Energies Vienne (25 %)	4 522.46 €
<i>Peintures</i>	146.42 € HT	DSIL (25 %)	4 522.46 €
<i>Fournitures pour travaux en régie</i>	4 045.16 € HT	Autofinancement (20%)	3 617.96 €
<i>Travaux en régie estimatif : 2 agents techniques pendant un mois à temps complet</i>	4 786.86 €		
TOTAL	18 089.83 €	TOTAL	18 089.83 €
Dont total HT	13 299.97 €		

DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DU SYNDICAT DE COPROPRIETE DES « TERRAGEAUX II » AU MAIRE

Le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 contres et 2 abstentions, décide que :

- Article 1^{er} :

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- de signer tout document au sein du syndicat de copropriété « Des Terrageaux II ».

- Article 2 :

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales.

- Article 3 :

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal.

- Article 4 :

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

TARIFS COMPLEMENTAIRES CAMPING 2022

Vu la délibération n° 11 du 2 mars 2021 fixant les tarifs du camping et de location des résidences de vacances applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération complémentaire pour fixer :

- Le tarif d'un garage mort : 3,60 € / jour
- La taxe de séjour : 0,22 € / nuitée/adulte (18 ans et +) (1)

(1) Le montant de la taxe de séjour est fixé par la Communauté Urbaine de Grand Poitiers et ne change pas en 2022. Cette taxe est prélevée sur les séjours des résidents et campeurs et est intégralement reversée à la Communauté Urbaine.

Les autres tarifs et mentions figurant dans la délibération d'origine sont sans changement.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les prix complémentaires mentionnés ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Divers :

10^{ème} Rallye Historique du Poitou les 8 et 9 octobre 2022 : courrier du Vice-Président demandant les modalités financières et techniques pour occuper la salle des Fêtes pendant 3 jours. Le Conseil Municipal décide d'offrir la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Grand Poitiers attribue, pour l'année 2022 un fond de solidarité pour des projets communaux et qui s'élève à 34 000€.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de faire des propositions pour répartir cette somme vers différents projets.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Grand Poitiers concernant le projet stratégique 2020 – 2026 « feuille de route, Eau et Assainissement ».

Une réunion en dehors d'un conseil est à prévoir pour une présentation de la feuille de route.

Travaux de voirie :

Les travaux du foyer devraient être réalisés dans la semaine du 17 janvier 2022.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 1^{er} FEVRIER 2022 À 20 H 30**

ETAT CIVIL

Bilan annuel 2021

Naissances : 9

Mariages : 3

Décès : 14

NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- Pharmacie de la Paix : 05 49 56 41 00.
☎ pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr
- Médecin : Mme Lochet-Girault : 05 49 01 48 02.
- Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75.
06 64 03 34 94.
- Ostéopathe : Mme Ringead Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.
- Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.
- Sophrologue : Mme Mélanie Auzuret : 07 50 92 55 12 sur RDV.

 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC			
Lundi	Mardi – Jeudi	Mercredi - Vendredi	Samedi
9h00/12h30 – Fermé l'après-midi	9h00/12h30 - 14h00 /17h30	9h00/12h30 – 15h30/17h30	9h00/12h00
☎ 05 49 56 40 17 - ☎ 05 49 56 48 51 contact@bonnes86.fr - www.ville-de-bonnes.fr			

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES	
Lundi – mardi – vendredi	Mercredi - Samedi
14h00/17h45	8h00/11h45
Les déchets acceptés à la déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, cartons.	
Les déchets refusés à la déchetterie : métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.	

PERMANENCES SOCIALES

Dans l'attente du remplacement de Mme CASTEL au 1^{er} mars 2022, vous pouvez prendre contact avec :

Maison de la Solidarité
Zone du Peuron
86300 CHAUVIGNY
☎ 0549464156
📠 0549460402

RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne

Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.

Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES
sont ouvertes toute l'année

Nous contacter : ☎ 05 49 56 40 17 ou 05 49 56 44 34
camping@bonnes86.fr - www.campingbonnes86.fr



IMPORTANT

ABATTAGE DE BOIS

Si vous avez l'intention d'abattre du bois sur le territoire de la commune, il est possible qu'une déclaration préalable soit nécessaire.

Renseignez-vous auparavant à la Mairie, des formalités à effectuer.

OBJET TROUVÉ

Il a été trouvé :

- Une paire de gants marron devant le centre commercial « avenue de la république » le 17 janvier 2022.

S'adresser à la Mairie ☎ 05 49 56 40 17



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale et du livret de famille des parents.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site.

www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet : l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense : **www.defense.gouv.fr/jdc**

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers :

Mail : **csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr**

Téléphone 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers

Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX

SERVICE A LA PERSONNE

La commune de BONNES organise un service prestataire « d'aide à domicile » par l'intermédiaire du **CCAS de BONNES**. Les chèques emploi service préfinancés sont acceptés.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, notamment sur le service « d'aide à domicile » auprès des personnes âgées ou toute personne (sans condition d'âge) sortant d'hospitalisation, prise en charge à 100% par sa mutuelle santé ou en chèque préfinancé.



**CCAS DE BONNES
Place Jean-Baptiste GUIOT
86 300 BONNES**

☎ : 05.49.56.40.17 - 📠 : 05 49 56 48 51

✉ : ccas@bonnes86.fr



Nouveau service en ligne : déposer ses demandes d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les habitants et professionnels des communes de Grand Poitiers, dont notre commune BONNES fait partie, peuvent déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme.

Un nouveau service en ligne

Ce nouveau service proposé par Grand Poitiers concerne :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
- les demandes relatives à l'occupation et l'utilisation des sols (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de démolir, Permis d'Aménager, certificat d'urbanisme...).

Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?

Il suffit de se connecter à la page suivante : <https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne>, puis de sélectionner l'objet de sa demande.

Il vous faudra ensuite créer un compte afin de suivre l'évolution de votre demande et de conserver une trace des documents déposés.

Qui fait quoi ?

Les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols sont déposés dans la commune où sont localisés les projets et relèvent de la compétence du Maire.

L'instruction de ces actes est ensuite confiée au service instructeur de Grand Poitiers quel que soit les modalités de dépôt (papier ou numérique).

Le dépôt des demandes de manière dématérialisée permettra un gain de temps lors de l'instruction des dossiers.

Quelle est la réglementation à ce sujet ?

Au niveau national, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer un télé-service à leurs administrés ; Grand Poitiers a fait le choix de proposer ce service à toutes les communes de la Communauté urbaine, quelle que soit leur taille.

Habitantes et habitants de Grand Poitiers : participez à la réalisation du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Grand Poitiers engage l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). À l'horizon 2025, ce document permettra d'organiser le développement du territoire de manière cohérente.

Avant la finalisation du document de planification (PLUi) les documents d'urbanisme actuels restent applicables.

C'est quoi un PLUi ?

Le PLUi réglementera le droit des sols des 40 communes de Grand Poitiers, à l'échelle de la parcelle, publique ou privée (hors secteur sauvegardé) dans le respect du développement durable.

Les enjeux :

L'objectif est d'avoir un document unique, exprimant une stratégie partagée, incluant les évolutions du territoire pour les années à venir et les impacts climatiques et environnementaux.

Donnez votre avis

Pour participer à la démarche :

- en adressant vos contributions écrites en remplissant les registres disponibles dans chaque mairie,
- en envoyant un courriel à concertation.plui40@grandpoitiers.fr,
- un courrier à Madame la Présidente de Grand Poitiers au 84, rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Dans les années à venir, des temps d'information, de consultation, d'échanges seront organisés régulièrement avec les habitantes et habitants.

Le 25 juin 2021, le Conseil communautaire de Grand Poitiers a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 40 communes du territoire.



RECENSEMENT 2022

DU 20 Janvier au 19 Février 2022

Le Recensement de la Population, pour la commune de Bonnes, se déroule **du 20 Janvier au 19 Février 2022.**

Un agent recenseur muni d'une carte signée par le Maire, déposera chez les personnes à recenser une notice Internet sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site : **Le-recensement-et-moi.fr**. Un poste informatique sera mis à disposition à la mairie si besoin. Au vu de la situation sanitaire, nous vous conseillons de répondre par Internet c'est la manière la plus simple de se faire recenser. Si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas répondre sur Internet, récupérez des questionnaires papier via l'agent recenseur, en respectant les consignes sanitaires strictes. Convenez d'un rendez-vous avec l'agent recenseur pour la restitution des questionnaires papier renseignés. Si vous avez besoin d'aide pour remplir les documents, vous pouvez soit dialoguer avec l'agent recenseur sur votre palier en respectant les gestes barrière soit fixer un entretien téléphonique avec l'agent recenseur.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

LORSQUE L'HARMONISATION DE LA VITESSE

ENTRAÎNE UNE DÉPOLLUTION VISUELLE DU PAYSAGE



Aujourd'hui, l'usager qui emprunte la route de Touffou selon le sens « Château de Touffou – le bourg de Bonnes », constate la présence, à l'entrée de l'agglomération, d'un panneau 50 km/h.

70 mètres plus loin, un panneau 30 km/h l'invite à ralentir en raison de l'implantation d'un ralentisseur de vitesse puis, après avoir parcouru 130 mètres, un panneau fin de limitation à 30 km/h l'autorise à circuler de nouveau à 50 km/h sur une distance de 183 mètres en raison d'une nouvelle limitation à 30 km/h à l'approche de l'école. Enfin, 210 mètres plus loin ce même usager doit réduire sa vitesse, en raison de la zone 20, à l'approche du giratoire du monument aux morts.

Ainsi, sur une distance de près de 600 mètres, nous avons cinq tronçons de limitation de vitesse ce qui peut créer une certaine confusion chez l'usager.

Partant de ce constat, la municipalité souhaite, dans le cadre d'une politique de sécurisation des espaces publics (pour les piétons, cyclistes et automobilistes), harmoniser la vitesse en agglomération tout en améliorant le cadre de vie en diminuant la pollution visuelle et la pollution sonore.

Pour ce faire, un arrêté municipal vient d'être pris afin d'uniformiser, sur toutes les voies de circulation de l'agglomération, la vitesse à 30 km/h, excepté sur l'emprise de la zone 20 (*).

Cette harmonisation a également pour conséquence de dépolluer visuellement le paysage. Sur une distance de 600 mètres de la rue de Touffou, nous allons retirer 5 poteaux et 9 panneaux de signalisation et entreprendre la matérialisation au sol des zones 20 et 30.

De même, dans la rue adjacente (rue de la limousinerie), 2 panneaux et 1 poteau vont également être enlevés.

Quant à la rue de la République, 1 panneau va être retiré tout en matérialisant au sol la zone 20 qui débute désormais au niveau du numéro 15 de la rue de la République (à hauteur de l'ancien café restaurant).

Cette opération d'harmonisation de la vitesse va nous permettre d'enlever au total sur ce secteur 7 poteaux et 11 panneaux.

(*) **Zone 20** : les zones 20, ou zones de rencontre, sont définies par le code de la route (art. R-110-2) depuis 2008 : « zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km / h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. ». L'article R. 412-35 précise en outre que « Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée mais ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en y stationnant. ». Enfin l'article R417-10 considère que « le stationnement d'un véhicule dans une zone de rencontre, en-dehors des emplacements désignés à cet effet » est gênant.

Dans une zone de rencontre les véhicules doivent donc céder la priorité aux piétons qui circulent sur la chaussée, au besoin en s'arrêtant.

Sauf interdiction motivée, les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens, comme dans les doubles sens.

DISPOSITIF LA BOUSSOLE DES JEUNES



Initié par le Ministère de l'Éducation Nationale, la Boussole des Jeunes est un service numérique innovant destiné aux 15-30 ans. Son objectif est d'informer les jeunes sur leurs droits et leur proposer des services d'aide et d'accompagnement dans des domaines tels que l'emploi, le logement ou encore la santé.

Avec le soutien de l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Grand Poitiers et la ville de Poitiers, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine a lancé le 03 septembre dernier la première Boussole de Nouvelle-Aquitaine sur le territoire de Grand Poitiers.

Comment ça marche ?

📱 Connecte-toi sur www.boussole.jeunes.gouv.fr et découvre tous les services qui correspondent à ta situation, disponibles autour de chez toi !

Laisse tes coordonnées si tu le souhaites (tél ou mail), un pro te recontactera dans un délai de 1 à 7 jours.



ATTENTION : DATE BUTOIRE POUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

À l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, vérifiez votre situation électorale en quelques clics.

Pour voter à l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022 ainsi qu'aux élections législatives les 12 et 19 juin 2022, **il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales.**

Pour vous assurer de votre situation, **un service en ligne est disponible sur service-public.fr.**

Il vous faut préciser simplement :

- **si vous votez en France ;**
- **le nom de votre commune de vote ;**
- **vos nom et prénom(s) ;**
- **votre sexe et votre date de naissance.**

Une fois tous les éléments fournis et validés, vous pourrez savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune.

En cas de réponse positive, le numéro de votre bureau de vote et son adresse vous sont précisés.

Ce service en ligne vous est proposé dans une version simplifiée qui **vous permet également de connaître votre numéro national d'électeur nécessaire pour établir une procuration ainsi que vos procurations en cours.**

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 2 mars 2022 et en mairie ou par courrier jusqu'au vendredi 4 mars pour voter à l'élection présidentielle et le **jusqu'au vendredi 6 mai pour voter aux élections législatives.**



PARTICIPATION CITOYENNE



Il s'agit d'une démarche partenariale et solidaire. Elle vise à encourager les citoyens à être attentifs à la vie de leur secteur de résidence.

Ce dispositif est encadré par l'Etat et implique trois parties prenantes : le Maire (pilote du dispositif), le référent du secteur et la gendarmerie locale.

Le référent de quartier est désigné par la commune. Il contribue au signalement des démarcheurs suspects, à la surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, au signalement de comportements ou de faits inhabituels, etc.

Les habitants volontaires sont « vigilants mais pas vigiles ! ». Les référents reçoivent une formation par la gendarmerie et peuvent se retirer du dispositif à tout moment. Une à deux fois par an, une réunion rassemblant les élus, la gendarmerie et les référents est organisée. Elle permet de réaliser le bilan des actions menées, d'échanger et de rappeler les bons réflexes.

Si vous souhaitez représenter votre secteur et devenir référent, complétez et renvoyez le formulaire disponible ci-dessous.

Les candidatures à cette fonction seront étudiées par le Maire et la gendarmerie locale de Chauvigny.

✂

PARTICIPATION CITOYENNE FICHE CANDIDATURE A LA FONCTION DE REFERENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

LIEU-DIT OU LOTISSEMENT :

RESIDENT DE BONNES DEPUIS :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE MAIL :

TEL PORTABLE : TEL FIXE :

JE SUIS INTERESSE(E) PAR CE DISPOSITIF ET POUR ETRE CORRESPONDANT(E) :

MES MOTIVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche à transmettre pour le 28 Février 2022 au secrétariat de la mairie de Bonnes

Vacances et Familles : qui sommes-nous ?

Vacances & Familles favorise l'accès aux vacances pour tous et en particulier aux familles. Elle leur propose des solutions de vacances solidaires et s'appuie sur un réseau de bénévoles et de salariés engagés au cœur des territoires.

Vacances & Familles est une association loi 1901 agréée par le ministère du Tourisme. Elle repose sur trois piliers : l'éducation populaire, le tourisme social et familial, l'insertion. Son objectif est de permettre à des personnes que les conditions de vie défavorisent ou fragilisent, de partir en vacances.

Son originalité est d'accueillir et accompagner dans une démarche participative les bénéficiaires avant, pendant et après leur séjour. Cet accompagnement permet aux bénéficiaires ainsi soutenus d'accéder à une plus grande autonomie sociale et, donc, de contribuer à leur émancipation. Dans cette optique, Vacances & Familles propose des formules d'hébergement qui comprennent des animations et des activités de proximité.

Plus d'informations sur www.vacancesetfamilles.org

Bénévolat

Nous recherchons des bénévoles qui auraient du temps à nous offrir pour des missions d'accueil de familles durant la période estivale, et sur des temps d'animations sociales, culturelles, sportives et conviviales.

Toute l'année, nous recherchons aussi des personnes pouvant donner de leur temps à distance, sur des temps administratifs (mise à jour de tableau, création d'outils divers...) et de communication (réalisation de supports par exemple).

Nous accueillons également des stagiaires et des services civiques.

Familles

Les personnes intéressées pour partir en vacances peuvent nous contacter directement pour savoir si elles sont bénéficiaires de l'aide au départ. Si c'est le cas, elles seront accompagnées dans leur projet de vacances.

Contact : s.canipel@vacancesetfamilles.org

Tél : 06 58 14 62 98

MAISON POUR TOUS

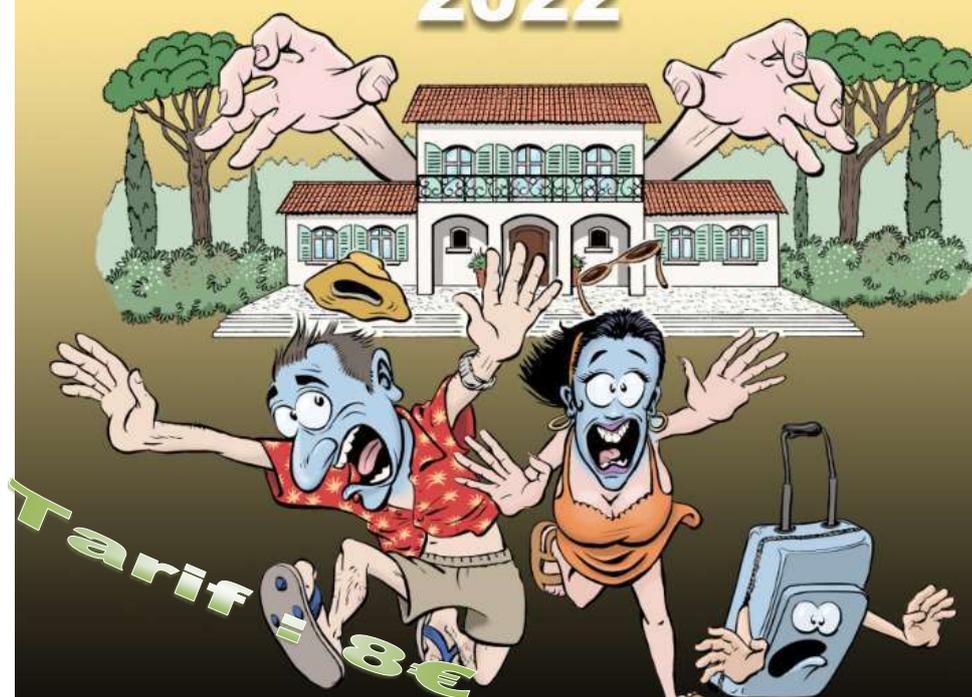
Samedi 26 février 2022 à 20H30

Salle des fêtes à Bonnes

Respect des mesures sanitaires en vigueur

Le Théâtre Populaire Pictave présente :

VACANCES DE RÊVE 2022



Organisé par la MPT

Renseignement et réservation au 09 73 52 76 70 - mail : mptbonnes86@free.fr

Une pièce de Francis Joffo
mise en scène d'Annie Weic-Raud

www.caricaturesdourme.com

INFORMATION IMPORTANTE

La galette des rois qui devait avoir lieu le 5 février 2022 est annulée
à cause des conditions sanitaires

INFORMATIONS PAROISSE SAINT PIERRE II

Célébrations du mois de FEVRIER 2022

Mercredi 2.....**Présentation du Seigneur au Temple**
9h, messe à Chauvigny
18h30, messe à Lavoux

5^{ème} dimanche ordinaire

Samedi 5.....18h, messe à Salles en Toulon
Dimanche 6.....10h30, messe à St Julien l'Ars
10h30, Assemblée de Prière à Chauvigny

6^{ème} dimanche ordinaire

Samedi 12.....18h, messe à Ste Radegonde
Dimanche 13.....10h30, messe à Bonnes
. 10h30, messe à Chauvigny

7^{ème} dimanche ordinaire

Samedi 19.....18h, messe à Savigny l'Evescault
Dimanche 20.....10h30, messe à Chauvigny
10h30, messe à St Martin la Rivière

Mardi 22.....**Chaire de St Pierre**
18h30, messe à ND de Chauvigny

8^{ème} dimanche ordinaire

Samedi 26.....18h, messe à Sèvres Anxaumont
Dimanche 27.....10h30, messe à ND de Chauvigny
10h30, messe à La Puye
10h30, **Assemblée de Prière à Bonnes**
10h30, Assemblée de Prière à St Julien l'Ars

Informations diverses

Le **2^{ème} mardi du mois** : 18h30, messe à la Collégiale St Pierre de Chauvigny
Le **mercredi** : 9h, messe à ND de Chauvigny
Le **vendredi** : 18h30, messe à St Julien l'Ars
précédée dès 17h30, de l'adoration du St Sacrement et de confessions
Le **samedi** : 10h30-12h, confessions à ND de Chauvigny (sur rendez-vous)

Dans les EHPAD : 1^{er} mardi du mois : 15h, messe aux Châtaigniers
3^{ème} mardi du mois : 15h, messe aux Emeraudes
4^{ème} mardi du mois : 15h, messe à La Brunetterie
tous les jeudis : 16h, messe à La Puye (chapelle Ste Elisabeth)

Secrétariat paroissial : Tél : 05.49.46.32.22

Mail : paroissesaintpierre2@orange.fr

BIBLIOTHEQUE DE BONNES

L'actu de Février 2022

bm-bonnes.departement86.fr : 05 49 56 11 32 bibliotheque.bonnes@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture de la bibliothèque mercredi et vendredi, de 16 h à 18 h

Protocole sanitaire 2022 :

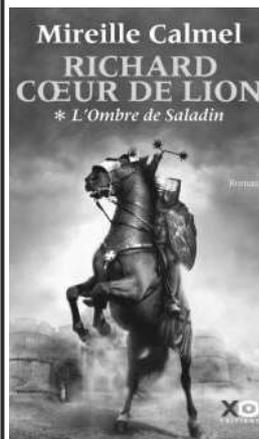
La bibliothèque reste ouverte aux lecteurs avec passe sanitaire obligatoire à partir de 12 ans et masque obligatoire à partir de 6 ans. Le biblio-drive est toujours en place (contactez-nous en cas de besoin)

Achat de livres par la Bibliothèque

Pour ce mois de février, la Bibliothèque vous propose dans ce Vivre à Bonnes plusieurs nouveautés suite à vos souhaits de fin d'année 2021.

NOUVEAUTÉ

« Richard Cœur de Lion » Tome 1 « l'ombre de Saladin » de Mireille Calmel



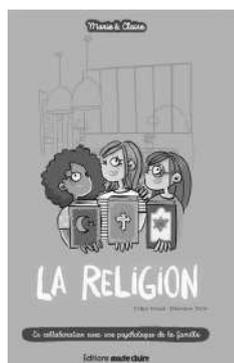
Nourri par une abondante documentation historique qui renoue avec la légende, et après *Aliénor*, ce roman est le premier tome du nouveau cycle médiéval et féérique de Mireille Calmel dont la plume enchantresse fait revivre Richard Coeur de Lion dans la fabuleuse épopée de la troisième croisade.

PRIX GONCOURT 2021 « La plus secrète mémoire des hommes » de Mohamed Mbougar Sarr



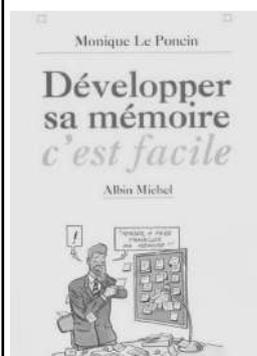
D'une perpétuelle inventivité, ce roman étourdissant, dominé par l'exigence du choix entre l'écriture et la vie, ou encore par le désir de dépasser la question du face-à-face entre Afrique et Occident. Il est surtout un chant d'amour à la littérature et à son pouvoir intemporel.

« La religion » de Céline Potard et Bénédicte Voile - pour les 5/7 ans



Les 2 sœurs Marie et Claire remarquent que leurs camarades ne célèbrent pas toutes les mêmes fêtes ! C'est l'occasion pour leurs parents de discuter avec elles des différentes religions et des différences selon les pays. Un sujet important pour apprendre la tolérance et permettre aux parents de répondre aux questionnements des enfants (4 pages sont réservées aux parents) .

« Développer sa mémoire c'est facile » de Monique Le Poncin



Pour acquérir une méthode de mémorisation efficace

- Des exercices appropriés à chaque type de mémoire (visuelle, auditive...)

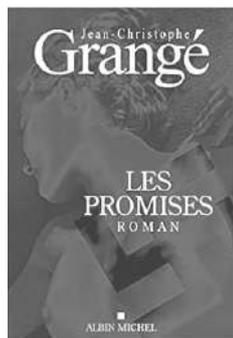
- Une technique pratique et facile à mettre en application

- Des résultats rapides .

90 % des Français avouent avoir des problèmes de mémoire. Ce

guide simple et concret vous apportera une aide précieuse pour tenter de combler vos trous de mémoire ou mettre un nom sur un visage.

« Les Promises » de Jean-Christophe Grangé



Les Promises, ce sont ces grandes Dames du Reich, insouciantes, qui se réunissent chaque après-midi à l'hôtel Adlon de Berlin, pour bavarder et boire du Champagne, alors que l'Europe, à la veille de la 2ème Guerre Mondiale, est sur le point d'imploser.

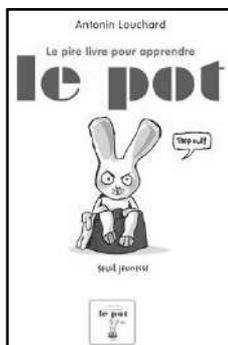
« Les Victorieuses » de Laetitia Colombani



Deux ans après l'immense succès de "La Tresse", Laetitia Colombani signe "Les Victorieuses" : l'histoire d'une avocate qui, après une dépression, lutte contre elle-même en intégrant un foyer pour femmes en difficulté.

« Le Pot » d'Antonin Louchard

L'histoire est un dialogue entre un lapin un peu blasé et une voix off très pédagogue qui a pour mission de lui apprendre à être propre.



Cet échange désopilant va rapidement tourner en dérision ce moment incontournable de la vie des enfants. Un ouvrage humoristique et décalé pour parents et enfants pour dédramatiser l'apprentissage de la propreté.

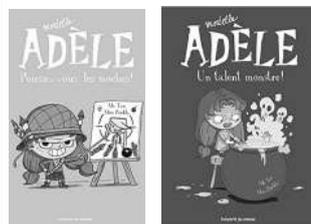
« Le mystérieux chevalier » de la cabane magique de Mary Pope Osborne



Tom et sa sœur Léa découvrent les mystères du Moyen Age. Ils visitent un château fort, mais des gardes les surprennent, les prenant pour des espions. Réussiront-ils à s'échapper ? Trouve l'indice caché dans chaque aventure de Tom et Léa....

NOUVEAUTÉS

Mortelle Adèle Tomes 5 et 6



Vous avez été nombreux à nous demander de nouveaux tomes, en voici 2 nouveaux dans nos rayons ce mois ci, d'autres suivront au cours de l'année.

INFO

Salon du livre d'auteurs jeunesse à Chauvigny Dimanche 6 février salle de la Poterie

Salon organisé par l'association Le Requin Bleu éditions. Environ 20 auteurs et éditeurs seront présents.

Invité d'honneur : Luc Turlan. Ouvert de 10 à 18 h. Entrée gratuite.

A savoir :

Le 1er : revalorisation du Livret A et du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)

Mercredi 02 : La Chandeleur, un peu de gourmandise avec de bonnes crêpes

Vendredi 04 : Journée mondiale contre le cancer

Du 4 au 20 : jeux olympiques d'hiver à Pékin

Mardi 08 : Fin des soldes d'hiver

Le 12 : Tournoi Rugby des 6 nations France—Irlande

Du 12 au 27 : Vacances scolaires

13 : Super Bowl de football américain

Le 14 : Saint Valentin, bonne fête à tous les amoureux

25 février : 47ème cérémonie des César du cinéma français à Paris

LIBRES OPINIONS

Ne pas en mener large

(être inquiet ou mal à l'aise)

Cette expression est née à la fin du XIXe siècle dans l'univers du dressage et de l'équitation.

Elle était utilisée au sens propre. Le cavalier ne menait pas sa monture au large lorsqu'il ne s'éloignait pas du tracé prévu sur la piste. A l'inverse, « mener large » signifiait que le cavalier, très à l'aise, laissait beaucoup de liberté à son cheval dans le manège. Au cours du XXe siècle l'expression a pris un sens figuré pour qualifier une situation de malaise ou d'inquiétude. On n'ose pas s'éloigner de la règle édictée quand on n'en « mène pas large », ou tout simplement on se trouve dans une situation critique désagréable.

Le monstre du lac à Nénesse

Il y a très longtemps un couple vivait à Bonnes dans une petite maison située dans la région de ce que nous appelons maintenant la Vésinière. Le mari, Lefort (1), parlant de son épouse, disait toujours « Nénesse m'a dit, Nénesse pense que... », si bien que personne ne connaissant son vrai nom, tout le monde

l'appelait ainsi. Le mari était, pour l'époque, un fin lettré et personne dans le village, sauf lui, ne savait qu'en réalité Nénesse voulait dire épouse.

A cette époque, au lieudit actuel de « La Vésinière », se trouvait un très grand lac naturel, très profond, actuellement disparu, et Nénesse allait y faire sa lessive de manière régulière. Elle racontait à qui voulait l'entendre que son lac était habité par un monstre et qu'elle l'avait déjà vu plusieurs fois.

Tout le monde taquinait son mari lorsqu'il venait « en ville » boire un verre dans l'un des estaminets de Bonnes.

-A quoi il ressemble le monstre du lac de ta Nénesse ?

-C'est un très gros serpent, enfin je ne sais pas trop car Nénesse n'a vu que son cou, énorme, sortant de l'eau et mesurant plus de cinq mètres de long. On n'a encore jamais vu son corps en entier.

-Et toi, tu l'as déjà vu le monstre ?

-Non pas encore, mais d'après la description de Nénesse, je pense que c'est un genre de dinosaure. C'est le père Niflard, cousin de Nénesse et moine à l'abbaye de Ligugé qui me l'a dit. Il aurait vu un dessin le représentant dans un vieux grimoire à enluminures de l'abbaye et ce

serait un plésiosaure au nom savant de « nessiteras rhombopteryx » si j'ai bien compris.

Tout le monde était impressionné par les connaissances savantes, ou prétendues telles, de Lefort et chacun, souhaitant l'entendre poursuivre son récit, lui offrait un godet de vin de Pied Martin, meilleur vin de la région à l'époque. Lefort, malin comme un singe avait trouvé là le moyen de boire de bons coups sans bourse délier...

Cette situation dura de nombreuses années et Lefort trouvait toujours un nouveau détail à ajouter dans ses descriptions afin de se faire offrir de nouveau à boire gratis au Cheval Blanc, Chez Desvignes, au café du Pont ou chez la Mère Bibine.

Personne ne vit bien évidemment jamais le monstre du lac à Nénesse. Après toutes ces années, le lac de la Vésinière(2) a disparu et ce n'est pas aujourd'hui que ce mystère pourra être percé. Un habitant de Bonnes, ayant à l'époque flairé le subterfuge, proposa néanmoins de changer le surnom de Lefort pour « Lerusé ». Si certaines personnes de la région portent ce patronyme, ce sont certainement ses descendants...

Jean-Pierre Vassaux

(1) A l'époque les noms de famille n'existaient pas encore et pour distinguer les Pierre, Jean ou autres Antoine les uns des autres on utilisait une particularité physique, son métier, son lieu de résidence, etc. pour le désigner. C'est ainsi que sont apparus les noms de Legros, Leborgne, Lesourd, Charpentier, Dubreuil (celui qui habitait près d'un breuil, c'est-à-dire près d'un bois clôturé souvent utilisé pour parquer le gibier), Dupont, etc. Notre ami devait son surnom au fait qu'il mesurait presque huit pieds et pesait l'équivalent de quatre-vingt-quinze kilos en utilisant l'unité de poids d'aujourd'hui.

(2) Le nom du lieu-dit La Vésinière ne tire d'ailleurs pas son nom de la présence d'un lac à cet endroit mais d'une ferme d'élevage de bovins que l'on nourrissait avec une herbe nommée vesce abondante à cet endroit.

Les bonnes affaires :

La période des soldes est enfin arrivée ! C'est la période qu'Aline apprécie tout particulièrement... non seulement, elle attend avec impatience ce moment de l'année mais aussi la dernière démarque pour faire le plus d'économies possibles...

Elle passe plusieurs jours à repérer ce qui lui conviendrait. La dernière démarque est arrivée, il n'y a plus un moment à perdre.

Elle se précipite alors dans la première boutique : il n'y a plus guère de choix. Les chaussures vues la veille ont été achetées, elle n'a plus qu'à se rabattre sur une dernière paire, un peu trop grande pour elle, mais qu'importe ! Elle a gagné quelques euros !

« J'ai fait une bonne affaire, se dit-elle. »

Dans la deuxième boutique, elle achète une parka, la dernière en rayon. Celle-ci est de couleur fade et un peu trop petite pour elle, mais qu'importe ! Elle a gagné quelques euros !

« J'ai fait une bonne affaire, se dit-elle. »

Elle passe ensuite dans la troisième boutique et déniche une robe, la dernière du portant. Celle-ci est un peu vieillotte, n'a aucun charme, mais qu'importe ! Elle a gagné quelques euros !

« J'ai fait une bonne affaire, se dit-elle. »

Toute contente, le lendemain de ses emplettes, elle décide de s'habiller entièrement de neuf avec ses nouveaux vêtements. L'image que lui renvoie le miroir est loin d'être éblouissante mais qu'importe ! Elle a gagné quelques euros !

Elle quitte son domicile pour se rendre au travail et soudain chute en descendant du RER.

C'était évident, elle était instable avec ses chaussures trop grandes ! Gênée avec sa parka trop petite ! Et que dire de sa robe inélégante dont elle connaissait au fond d'elle-même la laideur !

Elle est dans un drôle d'état quand elle réussit enfin à se relever : sa parka est déchirée, ses chaussures complètement rayées et sa robe toujours aussi laide...

C'est alors qu'elle subit un véritable déclic : j'ai été vraiment idiote, mon calcul était faux. Il y a des économies qui n'en sont pas réellement !

Murielle OLIVEREAU



L'étudiant et le député

C'est l'histoire d'un jeune homme de bonne famille qui est présenté, lors d'une soirée mondaine, au député du secteur. Après les traditionnelles amabilités de circonstance, le jeune homme, prénommé Emmanuel, demande au député s'il pouvait lui accorder quelques minutes, ce à quoi le député répond par l'affirmative, en ajoutant « Emmanuel, à partir de maintenant, appelez-moi Patrick, ce sera plus simple que de répéter sans cesse "Monsieur le Député". »

« Entendu, Patrick. Voilà, j'ai l'intention de me lancer dans la politique. Quelle voie me conseillerez-vous de suivre ? »

« Bien, Emmanuel. Je vous répondrai après vous avoir posé quelques questions. Pour commencer, où en êtes-vous de vos études ? »

« Je suis titulaire du bac plus 2 et suis actuellement en université, dans la branche sciences politiques. J'ai l'intention d'intégrer l'HEIP. »

« Bien, Emmanuel. Qui vous paie vos études ? »

« Ce sont mes parents qui paient mes études. »

« Bien. Et qui vous paie votre logement universitaire ? »

« Patrick, ça c'est ma grand-mère maternelle qui m'a trouvé un petit 2 pièces-cuisine et qui en

paie le loyer, l'assurance incendie, et tous les autres frais.

« OK, Emmanuel. Possédez-vous une voiture et, dans l'affirmative, puis-je savoir qui vous l'a achetée et qui en paie les frais de carburant, d'entretien, d'assurance ? »

« Ça, Monsieur le Député, c'est mon parrain, le frère de maman, qui m'a acheté un petit coupé sport de marque italienne et qui se charge des frais ».

« Bien, Emmanuel. Dernière question : faites-vous des petits travaux annexes pour régler vos frais d'alimentation et de loisirs ou avez-vous quelqu'un qui vous aide pour cela ? »

« Non, Monsieur le Député., je ne travaille pas. C'est mon grand-père paternel qui me fait régulièrement des virements sur mon compte bancaire. »

« Eh bien, jeune homme, vous n'avez plus besoin de faire d'études supplémentaires. »

« Ah bon ? Et pourquoi ça ? »

« Voyez-vous, Emmanuel, à partir du moment où vous réussissez à vivre uniquement avec l'argent des autres, vous êtes déjà bien ancré dans la politique... ! »

Extrait de blagues du matin.fr

Conseils de jardinage pour le mois de février 2022

- Tailler les groseillers, les cassissiers et les framboisiers.
- Tailler la vigne : en ôtant les sarments qui ont porté des fruits l'année dernière ; en coupant le bois mort ; en raccourcissant les sarments poussés l'an passé.
- Planter en pots les aromatiques rustiques comme l'oseille, le thym, la menthe, la sauge, l'estragon et la ciboulette. Même si ces aromatiques ne craignent pas le gel, mettre les pots sous abri ou contre un mur exposé sud.
- Semer les engrais verts (moutarde, vesce de printemps...) pour fertiliser le sol avant la mise en place des légumes d'été, friands d'azote et de minéraux.

FÉVRIER 2022							
N°	L	M	M	J	V	S	D
5		1 	2 	3 	4 	5 	6 
6	7 	8 	9 	10 	11 	12 	13 
7	14 	15 	16 	17 	18 	19 	20 
8	21 	22 	23 	24 	25 	26 	27 
9	28 						

QUE SEMER ? :

sous abri

Tomate

Radis rose

Carotte

Aubergine

Potiron

Pois

Chou-fleur

En pleine terre

Poireau

Laitue

Fève

QUE PLANTER ?

Echalote – Ail – Oignon rouge -

QUE RECOLTER ?

Chou – poireau

MONO DIÈTE.... Et si c'était une bonne résolution de début d'année...

Peut-être avez-vous déjà entendu parler de cure, de mono diète ...

Mais qu'est-ce donc que tout cela ?

Quel intérêt pour nous de pratiquer une mono diète ou une cure sur plusieurs jours ?



Le principe d'une cure ou d'une mono diète est de ne consommer qu'un aliment au cours de la journée et ce, pendant plusieurs jours.

En général on choisit un aliment qui a de grandes qualités nutritives, et suffisamment calorique. Un aliment dit complet comme la banane, la papaye et la pomme de terre...

Mais à quoi ça sert ?

- A mettre au « repos » notre système digestif, car on ne mange plus qu'un seul aliment, et l'intérêt, alors, est de donner du temps à notre corps pour se reposer de digestions souvent difficiles et complexes.
- Dans le cas d'une cure, il n'aura qu'un aliment à traiter, ce qui pour lui, va être plus rapide et plus facile.
- Ce temps apparent de « repos », va lui permettre d'entamer un processus de nettoyage des organes.
- Envisager une mono diète, c'est avant tout de l'amour pour soi... de la douceur pure.
- Vos émotions s'apaisent et les blessures guérissent...
- Votre cerveau est ainsi très bien nourri et vous vous sentez stable et fort (e)!

Oseriez vous cette expérience...

Si vous souhaitez en savoir plus: retrouvez moi sur ma chaîne : Éveil Nutrition Santé

Mail : line.eveilnutritionsante@outlook.fr

<https://www.facebook.com/eveilalanutritionsante/>

L'ASSOC BONNES NATURE PRÉSENTE

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS A BONNES

Viande de bœuf, volailles, légumes,
fromages, bières, miels, produits
d'hygiène et d'entretien...



Premier mercredi de chaque mois de 16h00 à
19h00

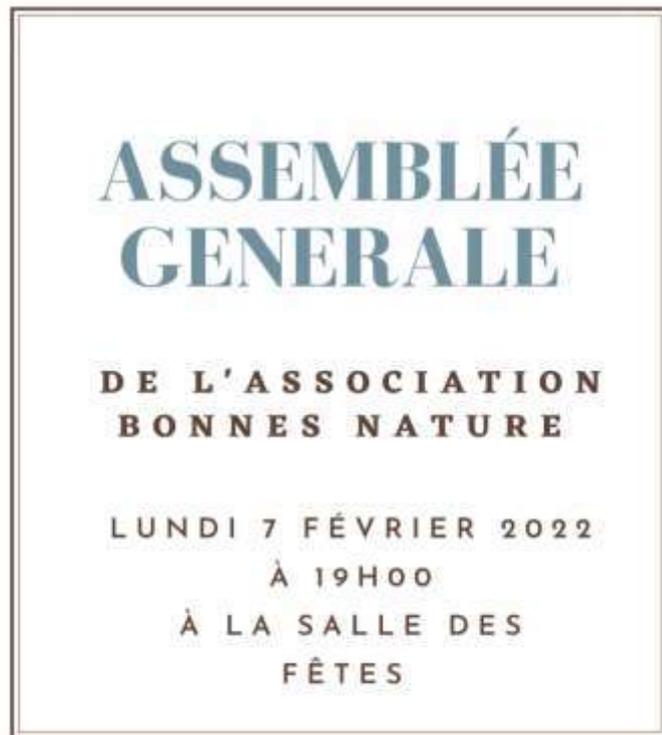
CONSULTEZ NOTRE FACEBOOK "BONNES NATURE" POUR
PLUS DE DÉTAILS.



Producteurs présents sur le marché

(liste non exhaustive, évolutive en fonction des contraintes de chacun)

- Au délice de la terre d'Ouzilly (légumes)
- Aux grandes oreilles (cosmétiques)
- Cocotte émoi (viande bovine et porc)
- Coop de Bonnes (autres produits locaux)
- EURL le chêne vert (escargots)
- Graine d'Acadie (farine)
- La chaume à fromages
- La fabrique de Steph (textiles)
- La ferme de la Quinatière (épices, infusions)
- La linaroise (bières)
- La maison de la Brosse (confiture, soupes)
- Les Biquettes du Mont St Savin (fromages)
- Les miels de Max (miels)
- Les plumes du Moulin (volailles)
- Les vergers de Savoie (pommes et jus)
- Panifact (pain)



INFORMATION

L'association Bonnes Nature sera présente
lors du troc à la bouture organisé par la
Maison Pour Tous
le dimanche 13 mars à partir de 9h



ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

RÉSULTATS :

Départementale 4

21/11 à 15H00 – BONNES / L'epinasse-La Puye : 0 - 1

05/12 à 15H00 – Nalliers / BONNES : 1 - 4

12/12 – Coupe Louis David 2^{ème} Tour : BONNES / Chauvigny 3 (D2) : 1 - 2

19/12 à 15h00 – BONNES / Availles en Chatellerault : 1 – 2

09/01 à 15h00 – St Rémy sur Creuse / BONNES (Coupe Jolliet-Rousseau 1^{er} tour) : 4 – 6

Critérium à 8

25/11 – BONNES / Haims 2 : 12 - 1

09/12 – Vallée du Salleron / BONNES : reporté

16/12 – BONNES / Civaux : 3-0 par forfait de Civaux

Lors de la victoire 4-1 sur le terrain de Nalliers (le 05/12), les joueurs ont souhaité un joyeux anniversaire à Robert Grappey (91 ans), ancien joueur et fidèle supporter du club depuis toujours. Retrouvez les photos et les vidéos sur notre page Facebook.

JOYEUX ANNIVERSAIRE ROBERT !

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK & INSTAGRAM !

Photos, résultats, évènements, actualités et matchs en direct...

FB : Étoile Sportive de Bonnes – Instagram : @es.bonnes



ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

PROCHAINS MATCHS :

Départementale 4 :

30/01/2022 à 15H00 – BONNES / Jardres

06/02/2022 à 15H00 – Poitiers Portugais / BONNES (stade de la Demi-Lune)

27/02/2022 à 15H00 – Sèvres Anxaumont 2 / BONNES

06/03/2022 à 15H00 – BONNES / Lavoux-Liniers

13/03/2022 à 15H00 – Vicq sur Gartempe 2 / BONNES

Critérium à 8 :

03/02/2022 à 20H30 – BONNES / Jardres

17/03/2022 à 20H30 – Haims 2 / BONNES

31/03/2022 à 20H30 – BONNES / Vallée du Salleron

Foot-Loisir :

25/02/2022 à 20H30 : BONNES / Archigny

04/03/2022 à 20H30 : BONNES / Vivonne

18/03/2022 à 20H30 : Verrières / BONNES

01/04/2022 à 20H30 : BONNES / Smarves-Iteuil

JEUX

SPORT DE BALLE	↓	PAUVRETE	↓	DISPARITION GALERIES	↓	INCORRECT	↓	PETITE CLASSE	↓	DIRECTION	↓
ORGUEIL	↓	IMMATRICULER	↓		↓		↓	SURFACE AGRICOLE	↓	RIMEUR	↓
	↓		↓		↓	SUR LA TABLE	↓		↓		↓
CHUCHOTER	↓		↓		↓		↓		↓	PRONOM INDEFINI	↓
EPAR-PILENT	↓		↓		↓	VIN ESPAGNOL	↓		↓	DURETE	↓
	↓		↓		↓	COUPER COURT	↓		↓		↓
TROMPERA	↓		↓		↓		↓	NOTE PLAISANTE	↓		↓
MONTÉE DES EAUX	↓		↓		↓	PIQUANTS	↓		↓		↓
	↓		↓		↓	OUTIL	↓		↓		↓
SAINT NORMAND	↓		↓	PLAFONNIER	↓		↓		↓	SAGE	↓
NOBLE TITRE	↓		↓	PUR-SANG	↓		↓		↓		↓
	↓		↓		↓		↓	CHARPENTE	↓		↓
	↓		↓		↓		↓	PLUIE	↓		↓
POUR SERVIR LE VIN	↓	CONJONCTION	↓		↓	DÉLIRE MYSTIQUE	↓		↓		↓
	↓	SUPPRIMER	↓		↓	NOTE	↓		↓		↓
	↓		↓		↓		↓		↓		↓
ARRIVE SOLDAT AMÉRICAIN	↓		↓		↓		↓		↓		↓
	↓		↓		↓		↓		↓		↓
MAL D'ENFANT	↓	COUCHES	↓		↓		↓		↓	CONDITION	↓
	↓	RAPACE	↓		↓		↓		↓	PETIT HOMME	↓
	↓		↓		↓		↓		↓		↓
ALARMES	↓		↓		↓		↓		↓		↓
GRADE DE JUDOKA	↓		↓		↓		↓		↓		↓
	↓		↓		↓		↓		↓		↓
DÉBUT DE SEMAINE	↓		↓		↓	UTILITE POUR RANDONNER	↓	ÎLE DE FRANCE	↓	CONJONCTION	↓
MAMMELLE	↓		↓		↓		↓		↓		↓
	↓		↓		↓		↓		↓		↓
	↓	MAGHRÉBIN	↓		↓		↓		↓		↓
	↓		↓		↓		↓		↓		↓
GOUVERNER SEUL	↓		↓		↓		↓	GREFFE	↓		↓

M	A	X	C
C	A	N	T
A	L	H	T
N	O	T	A
A	R	A	R
A	C	T	E
C	H	E	R
H	O	N	T
E	M	N	
P	E	R	D
A	N	T	E
I	O	S	E
G			
V	I	E	N
N	E	B	I
O	T	A	
U	N	I	R
O	D	E	
R	A	T	O
E	R	U	
N	O	N	
M	E	L	O
N	O	R	D
S	O	M	M
D	E		

4	7	1	9	8	3	5	2	6
2	3	9	5	1	6	8	7	4
5	8	6	7	2	4	9	3	1
8	4	3	2	9	7	6	1	5
9	6	5	4	3	1	2	8	7
7	1	2	6	5	8	4	9	3
3	5	7	8	4	9	1	6	2
1	2	8	3	6	5	7	4	9
6	9	4	1	7	2	3	5	8

		3	7					
2		4						
	6			4			2	3
3						2	5	4
		5		1		6		
	2	7	4					1
1	9			7			5	
						7		8
					8	9		

RECETTE



Truffade au munster et au magret séché

Infos pratiques

- Nombre de personnes : 6
- Temps de préparation : 15 minutes
- Temps de cuisson : 25 minutes
- Degré de difficulté : Facile
- Coût : Bon marché

Ingrédients

- 6 pommes de terre à chair ferme
- 200 g de munster à point
- 100 g de magret fumé
- 3 gousses d'ail
- 5 brins de persil
- 1 cuil. à soupe d'huile
- 1 cuil. à soupe de graines de cumin
- poivre du moulin

Étapes

1. Faites cuire les pommes de terre 25 min dans une casserole d'eau bouillante salée. Égouttez-les, laissez tiédir puis pelez-les et coupez-les en rondelles. Épluchez l'ail et hachez-le. Effeuillez le persil, ciselez-le. Retirez la croûte du munster puis coupez-le en lamelles.
2. Dans une poêle, faites revenir rapidement à l'huile les tranches de magret, ajoutez le hachis d'ail et de persil, poivrez, mélangez et retirez du feu. Allumez le gril du four.
3. Disposez en rosace les rondelles de pommes de terre dans un plat à four, ajoutez la préparation au magret et recouvrez de lamelles de munster.
4. Mettez le plat sous le gril, environ 3 min, le temps que le fromage fonde. Saupoudrez la truffade de graines de cumin et servez bien chaud, avec une salade verte.

ANNONCES

Cabinet de kinésithérapie – Kiné L&M

Jeunes diplômés de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Poitiers, Caroline-Emmanuelle Lardeau et Pierre Moulin âgés respectivement de 25 et 31 ans débutent leur activité de kinésithérapeutes libéraux.

L'accueil des patients se fera au 1 Esplanade des fêtes à Bonnes de façon provisoire en attendant la construction du local définitif.

L'ouverture est prévue pour le mardi 1^{er} février 2022 et la prise de rendez-vous se fait via Doctolib.

Je m'appelle Katy, j'ai 56 ans et suis actuellement en reconversion professionnelle.

J'aime le contact avec les enfants mais aussi avec les personnes plus âgées.

Je me propose de garder vos enfants, de les accompagner, de faire les repas... Mais aussi d'accompagner les personnes pour les courses, le ménage, les petits travaux quotidiens.

Je suis disponible maintenant et dispose d'une voiture.

Je me qualifierai de : discrète, sérieuse, autonome et ponctuelle.

Chèque emploi service de préférence.

Me contacter au 06-59-66-19-73

JE VOUS PROPOSE DE FAIRE VOTRE REPASSAGE

ET UN PEU DE COUTURE A MON DOMICILE.

JE SUIS UNE PERSONNE SERIEUSE ET SOIGNEUSE.

CHEQUES CESU ACCEPTES,

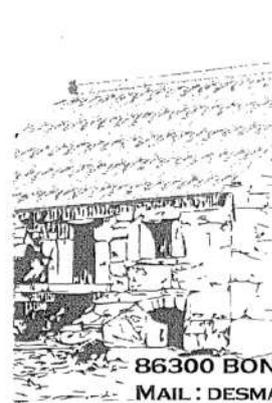
N'HESITEZ A ME CONTACTER AU 06.24.68.93.89 - sylange17@gmail.com

S.O.S ORDINATEUR
Dépannage & assistance informatique 7j/7



*Pays Chauvinois,
 Poitiers, Châtellerault,
 Montmorillon*

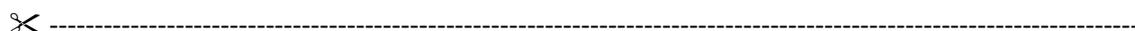
AVELINE Mathieu
 4, avenue de la République
 86300 BONNES
 06 62 96 22 17
 aveline.mathieu@gmail.com
 CESU accepté



T. DESMAZEAU

- MAÇONNERIE
- RÉNOVATION
- CARRELAGE
- CLOISON SÈCHE

86300 BONNES - MOBILE : 06 32 08 04 99
 MAIL : DESMAZEAU.MACONNERIE@ORANGE.FR



ANNONCE PONCTUELLE

Pour passer une annonce, merci de REMPLIR ce formulaire, de le faire parvenir à la MPT avant le 10 de chaque mois, accompagné de votre règlement de 5 €.

Cherche Vends

TEXTE :



..... @

ELECTRICITE GENERALE



NEUF et RENOVATION
DEPANNAGE

- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Interphonie
- Ventilation

Gérard BROUARD

7, rue du Moulin
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38
Port. 06 19 55 66 60



VENTE DIRECTE

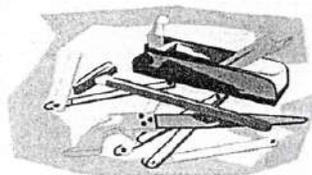
VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.

La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION par téléphone au 06.80.65.13.73
ou par mail lavalleedeslimousines@orange.fr

Ribardière Philippe - Les Vlées - 86300 Bonnes



Menuiserie GUIBERT

Ludovic GUIBERT

Fabricant - Poseur

Rénovation - Agencement

Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants

Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation

Pergola bioclimatique - Store banne



14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES

☎ 05 49 01 68 49 - ☎ 06 85 48 10 33

menuiserie.guibert@free.fr

www.menuiserie-vienne.fr



**Charpente
Couverture
Zinguerie
Démoussage**

François DUVAULT
06.79.58.15.87
francois.duvault@gmail.com

« Le Fourneau » - 86300 BONNES

Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants

 *Nuances & Reflets* 

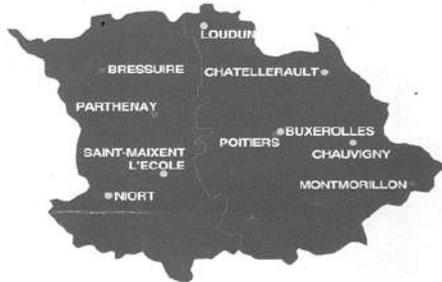
05.49.50.57.90

Horaires d'Ouverture :
Mardi
9h - 12h / 14h - 18h
Mercredi - Jeudi - Vendredi
9h - 12h / 14h - 19h
Samedi
9h - 16h

**Nouveau service dans votre salon
pour vous les hommes !!!**

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5 AGENCES,
LES MÊMES COMPÉTENCES
POUR VOUS SERVIR



Benjamin RAYNAL -ALIZÉ
BUXEROLLES / POITIERS / SUD VIENNE
06 31 87 31 68 - adi2@alize86.fr

Rachel VEZIN - ALIZÉ
CHATELLERAULT / LOUDUN
06 80 70 88 35 - rachel@alize86.fr

Pierre DUCLOS - A2C DIAG
SAINT-MAIXENT L'ECOLE / NIORT
06 60 94 15 35 - a2cdiag@gmail.com

Julien GUERIN - ALIZÉ
CHAUVIGNY / MONTMORILLON
07 88 17 31 88 - julien@alize86.fr

alizé
A2C DIAG
CONTRÔLES &
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



- Gaz
- Plomb
- Amiante
- Termites
- Mesurage
- Électricité
- Perfs Energétiques



L'institut Ô31



Se R.E.T.A.B.L.I.R
PAUSE OBLIGATOIRE !!!

A présent il faut faire place à la D.E.T.O.X

Je vous propose de venir vous informez à ce sujet à l'institut Ô31
Tisanes, Gemmothérapie, Phytothérapie, Huiles Essentielles, Soins Corps Amin-
cissants Global enrichis en huiles essentielles hautement concentré Made In
France...

Institut Labellisé

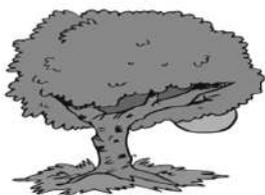
Facebook : L'institut Ô31

Téléphone : 05.49.53.46.82 1

Avenue de la République 8630

Facebook : L'institut Ô31





NATURE ET JARDIN
Philippe ARLOT PAYSAGISTE

Créations paysagères :

*Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,
Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...*

Entretiens jardins

Services à la personne « artisans à domicile »

Avantages fiscaux (-50 %)

CESU acceptés

Selon loi de finances en vigueur

Contactez le 05.49.56.89.70
06.74. 21.77.95



S.A.R.L JH MACONNERIE

**MACONNERIE GENERALE
NEUF & RENOVATION**

11 route de la Puye
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74
EMAIL : jh.maconnerie@orange.fr



3%.COM

IMMOBILIER

La qualité, la compétence et le prix

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés

Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique

Le prix : 3% de commission seulement

VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS

CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS

VERONIQUE AUDISSOU

 : 07 81 05 63 71

veronique.audissou1708@gmail.com

MARTINE AVELINE

 : 06 61 43 64 99

aveline.martine@gmail.com





Les Jardins de la Frolle



Pommes, Poires & jus de fruits

Cueillette de fruits au verger de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, prunes, poires & pommes

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur www.lesjardinsdelafrolle.fr

Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre : 8h30-12h / 14h-18h

DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

sarlduvault@sfr.fr





VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS
Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes

TIPH 
Univ' Hair

COIFFURE MIXTE

Du Mardi au Vendredi
9h-12h / 14h-19h

Le Samedi
9h-16h

9 place du monument aux morts
86300 Bonnes

 *Salon de coiffure* 



Tiph univ'hair



09.84.53.40.79



COOP



MR ET MME GRELAUD

05/49/45/90/09

DU LUNDI AU VENDREDI

8 H A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

SAMEDI

8 H 30 A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

DIMANCHE

8 H 30 A 12 H 45 - 16 H 30 A 19 H 30

**MAINTENANT EN VENTE :
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT**

Tout Nouveau!



**VENTE DE LAIT CRU SANS TRANSFORMATION,
SANS CONSERVATEUR
100% NATUREL
PRODUIT LOCAL**



J.M.A GAUTIER PEINTURE

STAFF

PEINTURE

DECOR

REVÊTEMENT

MUR ET SOL

RAVALEMENT

Route de Liniers
86800 LAVOUX

Tél./Fax : 05.49.56.61.04

Port : 06.83.51.49.94

« La ferme à Flo »

Vente directe :

Oeufs-agneaux-miels-maraîchage

Le Clos de Lavault 86300 Bonnes

Tel : 06.37.50.27.68 email : florian.prenant@outlook.fr

Magasin ouvert le mercredi de 15h à 18h



EURL COQUELIN
Traiteur / Plats à emporter
Livraison de repas
5 Route de Picourtault
86300 BONNES

Service de Livraison de repas à domicile
pour les personnes âgées
Tête de veau à emporter tous les 29 de chaque mois

Pour tous renseignements et commandes merci
d'appeler au :  06.11.88.40.54



Imaginez votre vie sans vos problèmes: de peau, de poids, de douleurs articulaires, de fatigue excessive et récurrente, de troubles de la digestion de diabète, de cholestérol, d'hypertension etc...

Nous avons oublié que notre corps a le pouvoir d'autoréparation et d'autoguérison.

Offrez-lui les aliments qui sont faits pour lui, ceux qui le soutiennent, qui le soignent, qui le nourrissent et il sera de nouveau en capacité de se régénérer.

Il est possible de vieillir en bonne santé!

Vous pouvez transformer et améliorer votre qualité de vie grâce à l'alimentation végétale et végétale vivante.

Je suis formée pour améliorer la santé grâce à l'alimentation.

N'hésitez pas à me contacter: Line Etavard, tel 06.71.73.81.04

La réflexologie est une discipline globale et durable de la santé et du bien-être qui s'adresse à toutes personnes désirent libérer ses tensions et retrouver un bon équilibre naturel du corps.

Reflexologue - Relaxologue

Prévention et gestion du stress

Titre RNCP

	06 08 70 45 42	
	melanie.ferreirareflexo@gmail.com	
	28 rue des petits clos Le Breuil - 86300 Chauvigny	

Pratique manuelle : Plantaire, Palmaire, Dorsale et Facio-crânienne
Sur rendez-vous au cabinet ou déplacement à votre domicile - Chèque Cadeau

www.melanieferreira-reflexologue.fr

FÉVR-22

1	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	17	J	
2	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 16H30/17H30 WOD 17H30/18H30 PALETS 18H30/20H30	18	V	
3	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 17H45/18H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H15/20H15	19	S	
4	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H QI GONG 19H/20H	20	D	
5	S	COUTURE 9H30/11H30	21	L	
6	D		22	M	
7	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H Assemblée Générale de Bonnes Nature à 19 h SDF	23	M	
8	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	24	J	
9	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 16H30/17H30 WOD 17H30/18H30 PALETS 18H30/20H30	25	V	
10	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 17H45/18H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H15/20H15	26	S	SOIREE THEATRE SALLE DES FÊTES "VACANCES DE RÊVE" 20h30
11	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H QI GONG 19H/20H	27	D	
12	S		28	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H
13	D				
14	L				
15	M				
16	M		<i>"Rosée à la Chandeleur, l'hiver à sa dernière heure. "</i>		